



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
PRÉFECTURE

# ZAC Sevrans Terre d'Avenir

Dossier de création  
Centre ville – Montceaux

**Participation du public par voie électronique préalable  
à la création de la ZAC Sevrans Terre d'avenir, par arrêté préfectoral\*,  
sur le territoire de la commune de SEVRANS**

Conformément à l'article L123-19 du Code de l'environnement,

Le dossier de création de la ZAC de Sevrans Terre d'Avenir, l'étude d'impact, les avis émis sur ce dossier, le bilan de la concertation légale ainsi que l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse de Grand Paris Aménagement sont mis à disposition du public.

**Ces documents seront disponibles du 6 novembre au 7 décembre 2019 dans les lieux suivants et aux horaires publics de ces derniers, en format papier :**

- Mairie de Sevrans, service urbanisme, 28 Avenue du Général Leclerc, 93270 Sevrans - Mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 ; Jeudi et samedi de 8h30 à 12h

- Préfecture de Seine-Saint-Denis, 1, esplanade Jean Moulin - 93007 Bobigny Cedex ; du lundi au vendredi de 9h à 18h

- Grand Paris Aménagement, Parc Pont de Flandres – Bât 033 - 11 rue de Cambrai - 75019 Paris ; du lundi au vendredi de 9h à 19h

**Et sur les sites internet :**

- De Grand Paris Aménagement : <http://www.grandparisamenagement.fr/>

- De la Préfecture de Seine-Saint-Denis : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/>

- Du projet : <https://www.sevrans-centre-montceaux.fr/>

Le dossier sera consultable sur un poste informatique, mis à disposition du public dans les

locaux de la Préfecture de Seine-Saint-Denis.

Les observations et propositions du public peuvent être déposées :

- Soit sur un registre électronique accessible sur le site internet dédié au projet : <http://zac-sevrans-centre-montceaux.participationdupublic.net>

- Soit sur des registres mis à disposition du public dans les lieux cités ci-dessus.

Le projet de création de la ZAC Sevrans Terre d'Avenir a fait l'objet d'une évaluation environnementale, à propos de laquelle l'autorité environnementale a rendu un avis en date du 20 juillet 2019.

Ces documents seront consultables au sein du dossier de participation du public par voie électronique aux lieux et sites internet énoncés ci-dessus.

A la suite de cette participation du public par voie électronique, le Préfet de la Seine Saint-Denis pourra prendre un arrêté de création de la ZAC Sevrans Terre d'Avenir.

Pour toute question / information / observation :

*Grand Paris Aménagement, Marcela MOLINA, cheffe de projet, 01 40 04 58 59, Parc Pont de Flandre – Bât 033 - 11 rue de Cambrai - 75019 Paris. Joignable de 9h30 à 18h de lundi au vendredi et par mail à [marcela.molina@grandparisamenagement.fr](mailto:marcela.molina@grandparisamenagement.fr)*

\* L'autorité compétente pour créer la ZAC Sevrans Terre d'Avenir Centre-ville - Montceaux est le préfet du département de la Seine-Saint-Denis, Préfecture de Seine-Saint-Denis, 1, esplanade Jean Moulin – 93 007 BOBIGNY CEDEX